

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

5EME Réunion de 2015

Séance du lundi 29 juin 2015

CD20150629_15
id. 1827

L'an deux mille quinze le vingt neuf juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

**INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DU BARRAGE DE
SAINT GÉRAUD
CA 2014 ET BP 2015**

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2014 et le budget primitif 2015 tels qu'ils ont été adoptés par le conseil d'administration de L'Institution Interdépartementale du barrage de Saint-Géraud.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Les résultats du compte administratif 2014, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental, font apparaître un excédent global de 397 882,67 €. L'ensemble des recettes et des dépenses se décompose de la manière suivante :

a) SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes	27 008,55 €
Reprise de l'excédent 2013	299 765,72 €
Total recettes	326 774,27 €
2. Dépenses	35 874,00 €
Soit un excédent 2014 de	290 900,27 €
3. Restes à réaliser en dépenses	71 506,00 €
Résultat d'investissement	219 394,27 €

b) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes	101 157,20 €
Reprise de l'excédent 2013	60 383,23 €
Total recettes	161 540,23 €
2. Dépenses	54 558,03 €
Soit un excédent 2014 de	106 982,40 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de L'Institution propose d'affecter :

- en section d'investissement du budget primitif 2015, le solde d'exécution 2014 de la section d'investissement pour un montant de **290 900,27 €**,
- en section de fonctionnement du budget primitif 2015, le solde d'exécution 2014 de la section de fonctionnement, soit **106 982,40 €**.

Tels sont les éléments essentiels du compte administratif qui me paraissent devoir être signalés à l'attention de notre assemblée.

II - BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget 2015 s'élève à 690 972,67 € dont :

• section d'investissement	502 840,27 €
• section de fonctionnement	188 132,40 €

INVESTISSEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

• frais d'études	23 506,00 €
(dont restes à réaliser : 23 506 €)	
• immobilisations corporelles	57 000,00 €
• travaux en cours	296 559,00 €
(dont restes à réaliser : 48 000 €)	
• dépenses imprévues	10 000,27 €
• opérations d'ordre	115 775,00 €
	<hr/>
	502 840,27 €

Recettes :

• excédent d'investissement 2014 reporté	290 900,27 €
• FCTVA	727,00 €
• opérations d'ordre	211 213,00 €
	<hr/>
	502 840,27 €

FONCTIONNEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

• frais de fonctionnement	91 300,00 €
• dépenses imprévues	244,40 €
• opérations d'ordre	96 588,00 €
	<hr/>
	188 132,40 €

Recettes :

• participation des deux départements	80 000,00 €
• excédent de fonctionnement 2014 reporté	106 982,40 €
• opérations d'ordre	1 150,00 €
	<hr/>
	188 132,40 €

La participation des deux départements au financement du budget primitif 2015 a été arrêtée ainsi qu'il suit :

	Tarn		Tarn-et-Garonne	
	Particip.	Montant	Particip.	Montant
Dépenses nettes investissement.....	50 %	0,00 €	50 %	0,00 €
Dépenses nettes de fonctionnement..	50 %	40 000,00 €	50 %	40 000,00 €
		-----		-----
Sous-total.....		40 000,00 €		40 000,00 €
Total général.....		80 000,00 €		

La participation du Tarn-et-Garonne a été budgétisée à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget pour un montant de 40 000 € (inférieur à celui de 2014 : 50 000 €).

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner acte de la communication du compte administratif 2014 et du budget primitif 2015 de l'Institution Interdépartementale du barrage de SAINT-GERAUD tels qu'ils viennent de vous être présentés.

□

□ □

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative :
- au compte administratif 2014 de l'Institution Interdépartementale du barrage de Saint-Géraud, lequel fait apparaître un excédent global de 397 882,67 € et dont les résultats sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;

- au budget primitif 2015 de l'Institution qui s'équilibre en mouvements réels à 690 972,67 € et qui fait apparaître un montant de participation du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne à hauteur de 40 000 € budgétisés à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget départemental ;
- Précise que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de L'Institution propose d'affecter :
 - le solde d'exécution 2014 de la section d'investissement pour un montant de 290 900,27 €, en section d'investissement du budget primitif 2015,
 - le solde d'exécution 2014 de la section de fonctionnement, soit **106 982,40 €**, en section de fonctionnement du budget primitif 2015.

Acte donné.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC